

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 22 MAI 2018

PROCES VERBAL INTEGRAL

Nombre de membres :			L'an deux mil dix-huit, le 22 mai à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
42	27	33	
Présents / Membres titulaires :			
<p>MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ (a reçu pouvoir de Catherine BOUTIN) – Christian BRUNIER – Marie-Pierre CHOBELET – Raymond DESILLE – Marc DUCHEZ – Micheline BERNARD – Anne-Sophie DESCAMPS – Marie-France MORANT (a reçu pouvoir de Gilles GAY) – Philippe GROULT (a reçu pouvoir de Joël LALOY AUX) – Bruno GAUTRONNEAU – Emmanuel DEVAUD – Annie SOIVE – Jean-Marc NEAUD – François GIRARD – Jean Michel CAPDEVILLE – Pascal TARDY (a reçu pouvoir de Marie-Véronique CHARPENTIER) – Mayder FACIONE – Walter GARCIA – Christine JUIN – Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) – Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Marie-Joëlle LOZACH'-SALAÜN) – Jean-Pierre SECQ – Thierry PILLAUD.</p>			
Présents / Membres suppléants :			
MM. Olivier DENECHAUD – Robert BABAUD – Danièle JOLLY.			
Absents non représentés :			
MM. Patricia FILIPPI (excusée) – Daniel ROUSSEAU – Philippe GORRON – Fanny BASTEL – Younes BIAR – Sylvain RANCIEN – Nathalie MARCHISIO – Danielle BALLANGER – Thierry BLASZEZYK.			
Etaient invités et présents :			
MM. Olivier DENECHAUD – Joël DULPHY, personnes qualifiées. Monsieur Eric ARSICAUD, Trésorier.			
Egalement présents à la réunion :			
Monsieur Joël DULPHY, personne qualifiée.			
Secrétaire de séance :			Affichage des extraits du procès-verbal en date du : 28 mai 2018 Le Président, Jean GORIOUX
Madame Anne-Sophie DESCAMPS			
Convocation envoyée le :			
15 mai 2018			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le :			
15 mai 2018			

Ordre du jour :

I - ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE

1.1 Présentation et validation du Projet Educatif Local (PEL) 2018 – 2021 de la CdC Aunis Sud – Autorisation du Président à signer les contrats afférents.

1.2 Centre d'Animation et de citoyenneté - Demande d'avance de subvention

I - ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE

1.2 Présentation et validation du Projet Educatif Local (PEL) 2018 – 2021 de la CdC Aunis Sud – Autorisation du Président à signer les contrats afférents. (Délibération n°2018-05-01)

Monsieur Jean GORIOUX Président, informe l'Assemblée que le Projet Educatif Local 2018-2021 de la Communauté de Communes Aunis Sud a fait l'objet de la rédaction d'un dossier qui est le fruit :

- de l'évaluation du précédent P.E.L,
- d'un important travail de concertation engagé depuis juin 2017,
- de la connaissance du territoire, des acteurs locaux et des actions acquises par l'équipe Enfance, Jeunesse, Famille.

Il sera proposé au Conseil Communautaire de valider le Projet Educatif Local pour les quatre années à venir sur la base du dossier annexé à cette délibération, dossier qui pourra être complété des avis exprimés par les élus lors du Conseil de ce jour.

Monsieur le Président demande à **Monsieur Christian BRUNIER**, de présenter ce projet.

Monsieur Christian BRUNIER Vice-Président indique que l'importance du document original ne permet pas sa lecture intégrale lors de cette assemblée.

Monsieur Christian BRUNIER précise que la fonction première de ce dossier est de conserver une trace des différents aspects structurants du projet.

Monsieur Christian BRUNIER rappelle qu'une première partie de ce projet a été soumise à délibération en novembre dernier et que cet écrit a été joint, pour mémoire, à la convocation de ce jour. Ce diagnostic fait état des nombreuses actions déjà engagées dans les précédents projets. Il constitue donc la première partie du nouveau projet dont il est le pilier sans qu'elles soient développées à nouveau dans le document soumis à délibération ce soir.

Le second document issu d'une année de cogitation collective contient, outre les caractéristiques d'un P.E.L, les actions à relancer ou à mettre en projet, qui, elles, font l'objet de fiches détaillées.

C'est donc l'ensemble de ces deux documents qui constituera le projet P.E.L. 2018-2021.

Que ce soit dans la partie diagnostic ou projective, ce dossier ne fait référence aux actions que de manière parcellaire et non exhaustive afin d'illustrer les différents chapitres.

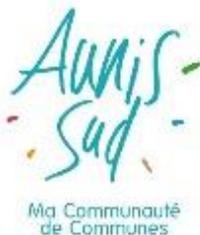
En effet, hormis quelques actions clairement identifiées aujourd'hui, il s'agira au fil de l'avancée réflexive et dans le respect des grands axes, de co-construire avec l'ensemble des acteurs du territoire, les projets les plus pertinents au regard des besoins identifiés et des ressources humaines, matérielles et financières disponibles localement.

Au-delà de l'enjeu structurant du passage à l'écrit, il nous a semblé opportun d'utiliser ce support comme outil informatif, au service de l'ensemble des nouveaux acteurs intégrant la démarche (élus, professionnels, bénévoles...). Nous nous sommes ainsi efforcés de rendre compréhensible la démarche de Projet Educatif Local. Avec une même finalité informative, nous avons consacré un espace explicatif sur les différentes instances de concertation constituant la colonne vertébrale de la démarche.

Monsieur Christian BRUNIER insiste sur le fait que ce dossier marque une étape forte mais que le projet a vocation à être dynamique et évolutif. En effet, tous les projets évoqués dans le document ne seront pas nécessairement développés dans les trois ans à venir. A l'inverse, des actions non envisagées aujourd'hui pourront émerger durant la période sans que cela ne remette en question le projet global.

Monsieur Christian BRUNIER informe qu'un « Plan mercredi » sera mis en place. Pour l'instant, son contenu est inconnu. Des modifications et des nouveautés seront peut-être à apporter prochainement.

Sur autorisation du Président, Monsieur Philippe FOUCHER présente ensuite le Projet Educatif Local 2018-2021.



**PROJET EDUCATIF LOCAL
2018-2021**

**Conseil Communautaire
22 mai 2018**

- **présentation et validation du dossier définitif,**
- **priorisation des projets.**

Organisation de la réunion

Rappel des grandes lignes de la DEMARCHE

- L'évaluation,
- Le diagnostic,
- Le nouveau projet.

Présentation globale du dossier PROJET

- Les principales composantes,
- Le choix rédactionnel,

Présentation des fiches PROJETS

- Priorisation individuelle

Pour mémoire, **Monsieur Philippe FOUCHER** rappelle la définition du Projet Educatif Local, adoptée au niveau départemental qui synthétise les principes généraux de cette démarche de projet :

- l'importance du diagnostic et plus largement la question de l'adaptation du projet à la spécificité d'un territoire concerné,
- les publics concernés ; les enfants, les jeunes et plus largement la famille,
- la question de l'orientation de la politique éducative au sens large du terme,
- enfin l'importance de la co-éducation, des partenariats, de la mutualisation des moyens.

*Le Projet Educatif Local :
une politique territoriale
en matière d'enfance, de jeunesse et de famille*

*"Le PROJET Educatif Local a pour vocation
de définir et de promouvoir une POLITIQUE éducative locale
en faveur des ENFANTS, DES JEUNES ET DES FAMILLES
en favorisant la mutualisation d'un ENSEMBLE
DE MOYENS humains, techniques et financiers
sur un TERRITOIRE DÉFINI à partir d'un DIAGNOSTIC PARTAGÉ."*

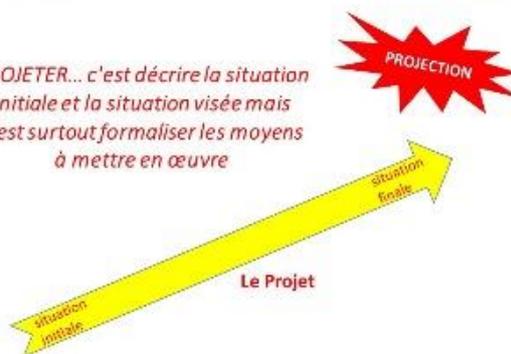
Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER évoque ensuite les différentes phases qui mènent à la construction du projet.

Le projet précédent a été évalué entre juin et novembre 2017. S'en est suivi, l'importante étape du diagnostic social de territoire. Ces deux documents ont été validés en novembre dernier.

Nous arrivons à une étape clé de la démarche qui fixe les grandes orientations pour les quatre années à venir.



*PROJETER... c'est décrire la situation
initiale et la situation visée mais
c'est surtout formaliser les moyens
à mettre en œuvre*



Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER présente l'articulation du dossier soumis à la présentation du Conseil Communautaire de ce soir.

UN PLAN EN DEUX PARTIES

1. La démarche

(ce qui perdure quelle que soit la période)

- Rappel sur la notion de Projet,
- Le P.E.L. une démarche et une gouvernance associée,
- Les évolutions attendues.

2. Le projet millésimé

(les axes de travail pour 2018-2021)

- Les déclinaisons thématiques,
- les projets concrets.

Sans revenir dans le détail sur la première partie, **Monsieur Philippe FOUCHER** s'arrête un instant sur les évolutions qui se préparent qui sont à l'origine du format de présentation de ce projet et notamment de la réalisation d'un diagnostic social de territoire.

PARTIE 1 : LE PROJET EDUCATIF LOCAL AUNIS SUD

Pour une définition du Projet

Pour une définition du P.E.L.

*Une finalité départementale partagée
Les évolutions attendues*

Une gouvernance au service de la démarche de projet

*Un projet commun associé à une autonomie décisionnelle de chacun des acteurs
Les instances propres au Projet Educatif Local
Des élus
Une équipe*

Rappel des principaux éléments diagnostics

Les objectifs généraux identifiés

Il aurait été possible de se limiter à la réalisation d'un diagnostic centré enfance, jeunesse, famille. Or, on constate tous les jours que la quasi-totalité des thématiques sont transversales. On voit quotidiennement les liens entre les différentes démarches projectives qui se développent sur les territoires (Projet de territoire, P.L.U.I.H...). Nos partenaires institutionnels et locaux autour du Développement Social et de l'Enfance, Jeunesse Famille sont pour l'essentiels les mêmes.

Ce constat est partagé par nos partenaires.

En effet, la Communauté de Communes va prochainement signer avec la CAF un "Contrat Enfance Jeunesse", mais celui-ci va rapidement devenir caduque puisqu'un nouveau contrat plus large va prendre le relais ; le Contrat Global de Territoire.

C'est pourquoi la rédaction d'un diagnostic social large, qui sera encore développé lorsque sera réussie la mise en œuvre d'une véritable Analyse des Besoins Sociaux (A.B.S.) dans le cadre du CIAS, a été privilégiée

Le document projet présenté ce soir est centré sur les publics cibles du P.E.L. mais l'objectif à plus long terme est d'arriver (comme sur la question du diagnostic) à un projet plus large ; un Projet Social de Territoire.

Monsieur Philippe FOUCHER présente ensuite les différentes fiches actions du document. Il indique que les axes de travail ont été déclinés dans 30 fiches projets spécifiques qui ont été diversement travaillées. Certaines fiches sont de l'ordre de la simple idée, d'autres sont à un stade plus avancé, enfin quelque unes sont déjà engagées.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER indique que ce projet est mis en avant au niveau de la Communauté de Communes. Il ne faut cependant pas oublier qu'il intègre aussi des partenaires locaux qui ont leur propre autonomie de fonctionnement. Même si ceux qui participent au PEL, sont en accord avec la démarche globale, ils peuvent aussi engager des projets différents et complémentaires qui ne sont pas inscrits dans ce dossier projet. C'est bien dans cette globalité d'approche que s'inscrit la réalité de la politique enfance, jeunesse, famille du territoire. Son importance, sa variabilité, son évolution permanente ne permet pas d'être pleinement exhaustif en terme visibilité de cette offre (en tout cas dans le cadre d'un document écrit).

Monsieur Christian BRUNIER précise que chaque Conseil d'Administration d'association dispose d'un libre choix de ses actions.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER ajoute que ce point est important. Même si c'est un projet qui peut les intégrer, chacune a son autonomie décisionnelle. Nous y reviendrons plus après dans le cadre de la présentation d'une fiche action spécifique.

Monsieur Christian BRUNIER fait savoir que lors de la Commission, il a été relevé que des actions "Famille" n'apparaissent pas dans ce projet. Cette partie développée dans le diagnostic se poursuivra, notamment sur le handicap ou autres pour lesquelles des actions plus profondes sont à mener.

Monsieur François GIRARD demande quels sont les outils d'évaluation qui ont été mis en place pour les différentes actions, afin de savoir celles qui sont pertinentes.

Monsieur Christian BRUNIER répond que Monsieur Philippe FOUCHER va l'expliquer dans les points suivants.



Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER engage la présentation de la seconde partie du dossier qui est composée par les différentes fiches actions. Cette partie est constituée par les fiches projets qui sont regroupées par thématique. Afin de ne pas répéter les problématiques et les objectifs opérationnels (liées à une thématique), des fiches "maîtres" regroupent l'ensemble des problématiques et objectifs opérationnels valables pour un faisceau de fiches projets.

Ainsi les fiches projets en elles-mêmes sont extrêmement synthétiques. Elles ne comprennent qu'une présentation des enjeux principaux du projet et un descriptif simplifié des déclinaisons concrètes envisagées à ce stade. Enfin, à l'issue de ce conseil (et de votre positionnement sur chacun des projets), elles comprendront un diagramme mettant en avant le niveau de validation par les élus communautaires, les élus municipaux, les partenaires institutionnels et associatifs qui nous permettra de prioriser les différentes actions les unes par rapport aux autres.



Afin de répondre tout de suite au questionnement de Monsieur Girard, il faut savoir qu'un travail particulier sera engagé sur chacun des projets, de manière à produire de vraies fiches projets dans lesquelles la question de l'évaluation aura sa place. Selon les projets, les critères d'évaluation et les indicateurs ne seront pas nécessairement les mêmes. Mais dans chaque fiche projet, la partie évaluation devra être intégrée à la fiche projet définitive.

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** explique que les conseillers communautaires sont amenés ce soir à valider le dossier dans sa globalité, mais également à apporter leurs avis individuellement sur l'ensemble des projets qui sont intégrés au document final à l'issue du Conseil. Ce document a déjà été remis aux personnes qui participent aux groupes de travail.

COMMENT EXPRIMER VOTRE AVIS SUR LES PROJETS ?

Comment remplir le tableau et exprimer mon avis ?
 Je coche les cases 3, 2, 1 ou 0 afin de signaler mon niveau d'adhésion pour les projets.
 Attention : une case cochée ou cases cochées sera comptabilisée comme une absence d'avis.

	3	2	1	0		
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N°	TITRE DE LA FICHE
AXE I : Connaissance du territoire et diagnostics						
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1-1	Niveau de connaissance des acteurs du territoire
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1-2	Niveau de connaissance des besoins des familles et des usages du territoire
AXE II : Informations et communications						
3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2-1	Niveau de visibilité de nos actions auprès des acteurs externes, scolaires, famille
2	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2-2	Niveau de visibilité de nos actions auprès des jeunes
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2-3	Niveau de visibilité de nos actions auprès des associations

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** demande aux conseillers communautaires de remplir la fiche ci-dessus. Le résultat de ces fiches permettra de prioriser les projets à développer.

Lors du travail sur l'évaluation du projet antérieur, on avait priorisé, mais sans forcément savoir qui apportait la priorité entre celle posée par les élus communautaires, et celles des acteurs locaux et des acteurs institutionnels.



Monsieur Christian BRUNIER ajoute que beaucoup de temps a été consacré au thème sur tous les modes de garde dans le projet précédent, ce qui a empêché de travailler sur d'autres thématiques, notamment au niveau de la famille.

À chaque fin de projet, un tableau récapitulatif permettra de visualiser les priorités selon le positionnement de chacun.

Monsieur François GIRARD demande si les élus ne devaient pas avoir déjà renvoyé cette fiche.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER répond que quelques élus communautaires ayant participé aux différents groupes de travail ont déjà rempli la fiche et leur fiche a déjà été comptabilisée. Cependant, si ceux-ci ont changé d'avis, ils peuvent la remplir de nouveau. Nous prendrons en compte ce dernier positionnement.

À la demande de Madame Marie-France MORANT, Monsieur Christian BRUNIER rappelle les dates clés des derniers mois.

Depuis juin 2017 : travail sur le Projet 2018-2021

- Réunions plénières en juin, juillet, septembre, octobre et novembre 2017, avec les élus communautaires et municipaux, les institutionnels (CAF, Éducation Nationale), les associations.
- Réunions pour la finalisation de ce travail, depuis janvier.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER engage la présentation pour le premier groupe thématique intitulé "connaissance du territoire et diagnostics".

FICHES ACTIONS ET IDÉES PAR THÉMATIQUE

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DIAGNOSTICS

- 1-1 : Actualiser et partager le diagnostic social de territoire,
- 1-2 : Mieux connaître les besoins des familles et leur vision du territoire,
- 1-3 : Hébergements pour les jeunes

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique que ce groupe thématique consiste en un affinage du diagnostic actuel. Le diagnostic a été réalisé et "bloqué" au mois de novembre. Mais, un certain nombre de choses ont déjà évolué, et évolueront à partir de la prochaine rentrée (ne serait-ce que la question de la semaine scolaire). Cela va impacter de manière forte le territoire, notamment sur la question de l'enfance.

Actualiser et partager le diagnostic social de territoire

Il est important d'avoir un diagnostic social, mais il doit être partagé avec les acteurs du territoire. Cette seconde partie n'a que partiellement été réalisée.

Mieux connaître les besoins des familles et leur vision du territoire

L'an dernier, des questionnaires et des interviews ont été réalisés, auprès des familles, de manière récurrente sur des thématiques variées. L'objectif était d'avoir une meilleure vision des besoins et des attentes des familles.

Hébergements pour les jeunes

Sur le point de l'hébergement des jeunes sur le territoire, les discours des acteurs locaux sont divergeant d'un acteur à l'autre et pour un même acteur selon les années. Il est donc opportun d'actualiser cette question diagnostique spécifique. L'hébergement des jeunes a été un peu engagé dans le cadre du PLUi-H, mais il faudra aller plus loin.

Monsieur Christian BRUNIER ajoute qu'il faut peut-être créer une auberge de jeunesse.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique que dans l'historique de cette fiche, cette question est effectivement partie du fait qu'un certain nombre d'acteurs ont suggéré de créer un Foyer de Jeunes Travailleurs ou une Auberge de Jeunesse. Mais, pour cette thématique, il faut déjà savoir quel est le réel besoin du territoire avant d'envisager les moyens à développer.

Il poursuit sur la présentation du groupe thématique suivant intitulé "**informations et communications**".

Une action de qualité sur laquelle la communication est insuffisante ou inadaptée limite l'accès du public. Il ne faut pas négliger ce point.

FICHES ACTIONS ET IDÉES PAR THÉMATIQUE

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- 2-1 : rendre visible les actions et les services enfance, jeunesse, famille (cible : les familles),
- 2-2 : rendre visible les actions et les services jeunesse (cible : les jeunes),
- 2-3 : rendre visible la démarche P.E.L. et ses instances (cibles : les acteurs locaux et les élus).

Rendre visible les actions et les services enfance, jeunesse, famille (cible : les familles)

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique que les familles ont une vision très partielle de ce qui existe sur le territoire.

Monsieur Christian BRUNIER indique que plusieurs idées ont été émises sur ce point, et qu'il faudra affiner. Les mairies sont parties prenantes dans cette information.

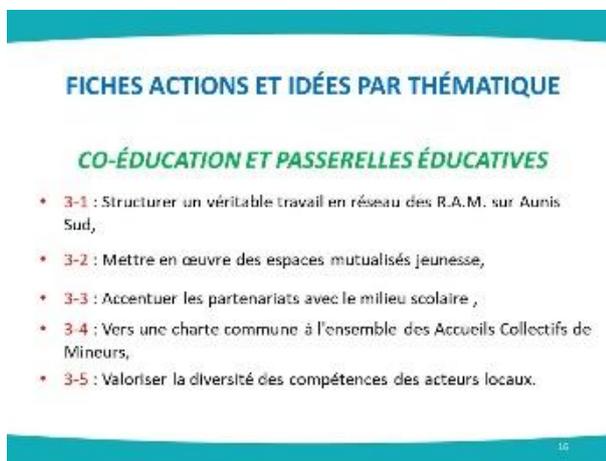
Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER ajoute qu'il existe déjà des outils de communication papiers, numériques qu'il faut améliorer et accentuer.

Rendre visible les actions et les services jeunesse (publics cibles : les jeunes et leur famille)

Les médias à utiliser en direction des jeunes ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux en direction des familles. Cette fiche comprend également une piste qui avait été partiellement exploitée, il y a quelques années ; la communication directe en mettant à contribution les jeunes eux-mêmes comme média, relais d'informations. Cette fiche est certainement à lier avec celle concernant les conseils municipaux de jeunes.

Rendre visible la démarche P.E.L. et ses instances (publics cibles : acteurs locaux et élus)

Les élus communautaires et municipaux ont mis en avant la difficulté à expliquer ce qu'est le PEL. Il est important aussi pour les nouveaux acteurs, qui arrivent sur le territoire, de pouvoir expliquer ce qui existe et ce qu'est le PEL et les instances qui y sont rattachées.



Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique ce qu'il faut entendre par passerelle éducative. L'exemple le plus souvent mis en avant est d'assurer la continuité entre les accueils petite enfance et les centres de loisirs.

Structurer un véritable travail en réseau des R.A.M. sur Aunis Sud

Depuis l'arrivée d'une nouvelle coordinatrice sur le RAM, et du retour de l'animatrice du relais associatif, le travail du réseau est très engagé. Des actions communes sont faites entre les 3 relais du territoire.

Monsieur Christian BRUNIER fait savoir que les deux animatrices recrutées font un travail commun, au deçà de ce que nous espérions au moment où cette fiche action a été initiée.

Mettre en œuvre des espaces mutualisés jeunesse

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique que la mutualisation des espaces jeunesse était un projet sur le précédent P.E.L qui n'a pas abouti. L'idée était dans un même espace, de pouvoir mettre différents acteurs jeunesse du territoire pour essayer de proposer aux jeunes une offre qui soit variée. Les jeunes pourront par exemple rencontrer une informatrice jeunesse, un acteur jeunesse qui proposera de l'accompagnement sur un projet, pratiquer une activité de loisirs proposée. Cela peut se faire dans un espace existant avec plusieurs acteurs qui se réunissent en même temps ou de manière différée.

Monsieur Christian BRUNIER indique que plusieurs projets sont émis sur ce sujet sur différentes communes. À savoir qu'avant la CAF avait des classifications pour les 0 – 6 ans, les 6 – 12 ans et les + 12 ans, maintenant on va aller de 0 - 6 ans et 6 -14 ans. Donc, certaines choses seront mises en cause par rapport à la prise en charge de ces jeunes.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER ajoute que même si les objectifs sont comparables, il ne s'agit pas de reproduire les expériences de salles jeunes. Évidemment, la question du lieu existe. Ce qui est mis en avant dans ces actions, c'est avant tout le projet et surtout le souci initial de proposer une offre multiple conforme à la diversité et l'évolution permanente des jeunes ; une offre variée issue de la diversité des acteurs du projet pour répondre dans la durée aux attentes et aux besoins variés des jeunes. Évidemment, la question du lieu où se déroule l'action existe mais ce n'est pas une finalité en soi.

Accentuer les partenariats avec le milieu scolaire

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER fait savoir que peu d'idées ont été avancées sur cette fiche. Il lui paraît essentiel que le milieu scolaire soit plus impliqué qu'il ne l'est aujourd'hui. Pour les collèges et les lycées, cela fonctionne plutôt bien. Par contre, cela reste compliqué pour les maternelles et écoles élémentaires. Le Conseiller Technique de l'Éducation Nationale a dit qu'il s'engageait à trouver une solution pour que les enseignants du primaire trouvent enfin leur place au sein de la démarche P.E.L. et des projets qui s'y rattachent.

Monsieur Christian BRUNIER rapporte que sur le terrain, il y a eu des améliorations grâce aux TAPs. En effet, les liaisons enseignants et monde associatif se sont améliorées parce qu'il y avait des contraintes les uns vis-à-vis des autres. Le regard des enseignants sur le monde associatif a un peu changé dans le bon sens du terme.

Vers une charte commune à l'ensemble des Accueils Collectifs de Mineurs

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique que les centres de loisirs sont à l'initiative de cette idée. Ils avaient envie d'avoir une base commune en termes de projets éducatifs. Les centres de loisirs du territoire travaillent déjà ensemble. Leurs projets sont souvent proches. Ce choix est relativement unanime de travailler cette charte.

Monsieur Christian BRUNIER ajoute que les centres de loisirs tiennent à garder leurs objectifs bien précis.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER indique qu'en effet ils souhaitent garder leurs spécificités tout en ayant un fond commun qui pourrait agir comme une sorte de label territorial.

Valoriser la diversité des compétences des acteurs locaux

Dans le constat de l'arrêt des TAPs, les acteurs trouvaient regrettable de perdre les compétences qui se sont développées sur le territoire. Aussi, pour un centre de loisirs ou sur un accueil petite enfance, on peut avoir des compétences spécifiques (par exemple théâtre, vidéo, Internet). Il serait dommage de ne pas pouvoir mettre en avant et utiliser un peu mieux ces compétences, et éventuellement de les échanger, ou mutualiser. Quand quelqu'un cherche une compétence spécifique, il pourrait la trouver dans cet "annuaire de compétences". Il reste toutefois à construire l'outil, sachant que beaucoup de questions se posent sur ce projet notamment en matière d'articulations juridiques possibles.

FICHES ACTIONS ET IDÉES PAR THÉMATIQUE

ACCESSIBILITÉ DES ACTIONS ET MOBILITÉS

- 4-1 : Améliorer l'accessibilité des Accueils Collectifs de Mineurs,
- 4-2 : Améliorer l'accessibilité aux services et aux actions pour les enfants porteurs de handicaps,
- 4-3 : Diversifier et améliorer l'accès aux outils de mobilité,
- 4-4 : Rendre les actions jeunesse accessibles à tous les jeunes

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER rappelle qu'en milieu rural la question de la mobilité est relativement importante. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il y subsiste beaucoup de difficultés puisque la plupart du temps les habitants du territoire trouvent des solutions pour se déplacer.

D'autre part, une question centrale qui revient régulièrement est "faut-il amener l'action, le service au plus près de la population ou est-ce qu'il faut amener la population vers le service ?"

Par exemple, une assistante maternelle peut difficilement se déplacer avec de petits enfants pour se rendre au RAM à l'autre bout du territoire. Il est possible d'amener l'activité vers le relais, mais pour d'autres situations on peut faire le choix inverse.

Améliorer l'accessibilité des Accueils Collectifs de Mineurs

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** indique qu'il y a deux sous-questions dans cette fiche:

- Celle du lissage tarifaire

Depuis 2, 3 ans, on note une amélioration, car l'écart sur les tarifs allait de 1 à 3. Aujourd'hui, les tarifs sur l'extra-scolaire sont quasiment identiques. Par contre, sur le périscolaire l'écart demeure important avec des écarts allant du simple au double.

L'idée est de travailler sur ce lissage avec les structures, sachant que la Communauté de Communes n'a pas la possibilité ni le souhait d'imposer une tarification unique.

- la question de l'offre globale sur l'année et en différents points du territoire

Sur la partie Est du territoire, la couverture pour l'extra-scolaire est assez complète, contrairement à la partie Ouest (notamment au mois d'août). Cette année, l'OMAJE sera ouvert au mois d'août.

Monsieur Christian BRUNIER précise qu'il est difficile d'harmoniser la tarification puisqu'il faut prendre en compte les critères de variabilité : les types d'emploi (des C.A.E. pour certains centres), des charges qui peuvent être très différentes et les aides des communes.

Améliorer l'accessibilité aux services et aux actions pour les enfants porteurs de handicaps

Sur autorisation de Monsieur le Président, **Monsieur Philippe FOUCHER** explique que cette fiche a été mise en avant par un certain nombre d'acteurs. Des discussions ont été engagées mais les déclinaisons concrètes sur le terrain sont peu nombreuses. Une partie diagnostic a été réalisée qui doit être finalisée. Aujourd'hui, aucune piste de projets n'a été formellement rattachée à cette fiche action.

La première phase sera donc de faire une synthèse objective des rencontres qui ont eu lieu en 2017.

Diversifier et améliorer l'accès aux outils de mobilité

Plusieurs pistes ont été avancées telles que la location de minibus, la mise à disposition de véhicules, la création d'un garage solidaire pour aider à réparer les véhicules. Aujourd'hui, cette thématique comporte quelques pistes de travail mais elle n'a pas fait l'objet d'une étude en plénière. À noter que de toute façon les questions de la mobilité restent assez mal connues et qu'il s'agit certainement d'un axe diagnostic qui pourrait éclairer la prise de décisions.

Rendre les actions jeunesse accessibles à tous les jeunes

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique qu'aujourd'hui la question qui se pose est faut-il développer l'action jeunesse sur tout le territoire ou faut-il privilégier plus de qualité sur quelques sites, et trouver des solutions pour amener les jeunes vers ces actions. Il pense que la solution est certainement dans un mixte des deux.

Au sujet de l'accessibilité aux services et aux actions pour les enfants porteurs de handicaps, **Madame Micheline BERNARD** demande combien d'enfants peuvent être concernés, et pour quel type d'handicap.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER répond qu'il a quelques indicateurs, mais que nous ne disposons pas d'éléments de diagnostic véritable.

Monsieur Christian BRUNIER indique que les actions sur les handicaps ont été lancées depuis 2 ans. Il a eu plusieurs retours et il ne pensait pas qu'il y avait autant d'enfants en situation d'handicap.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER ajoute qu'à travers les allocations liées aux handicaps, on remarque que le territoire Aunis Sud est relativement marqué. La question au niveau du diagnostic n'a cependant pas été véritablement travaillée. Des interviews et des discussions avec les parents ont eu lieu. Il conviendra pour objectiver la situation d'établir un véritable diagnostic (même si la perception des familles et des acteurs locaux ne doit pas être ignorée). En effet, s'ils ne disposent pas de vision très claire de la situation, il est indiscutable que le handicap reste un véritable parcours du combattant pour les familles et qu'il convient de chercher des pistes d'améliorations dans ces domaines.

Monsieur François GIRARD demande si les enfants fréquentant les centres spécialisés sont comptabilisés.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER répond que cette thématique s'adresse plus aux familles qui sont à domicile. Il invite les élus à consulter le diagnostic P.L.U.I.H qui, de mémoire, indique qu'Aunis-Sud dispose d'un niveau de couverture dans la moyenne départementale au niveau des établissements d'accueils.

Monsieur Christian BRUNIER explique que les gens dans les centres peuvent venir d'un autre territoire. Au niveau de la mobilité, les centres ont les moyens pour les déplacements.

FICHES ACTIONS ET IDÉES PAR THÉMATIQUE

JEUNES, INITIATIVES DES JEUNES ET CITOYENNETÉ

- 5-1 : Acquisition et animation d'expositions interactives à destination des jeunes,
- 5-2 : Favoriser les premières expérimentations citoyennes,
- 5-3 : Étudier les possibilités de création d'un Conseil Communautaire de Jeunes,
- 5-4 : Une politique jeunesse adaptée aux besoins des jeunes du territoire.

Acquisition et animation d'expositions interactives à destination des jeunes

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER indique que cette fiche concerne l'acquisition et l'animation de deux expositions :

- l'exposition "13-18 ans ; Questions de Justice",
- l'exposition "9-13 ans ; Moi jeune citoyen".

Ces deux expositions sont des outils supports d'échange avec les jeunes. Elles ne peuvent être utilisées qu'accompagnées par un animateur formé à l'outil et aux sujets évoqués. Ces expositions sont conçues pour l'itinérance mais il est préférable de regrouper les interventions afin d'en limiter les manipulations.

Il s'agit de d'explorer avec les jeunes la diversité des questions qui gravitent autour de la construction de sa propre citoyenneté, des droits et devoirs des jeunes. Parmi quelques thèmes abordés, débattus et expliqués :

- Le droit à une justice adaptée aux mineurs et à être défendu,
- la diffamation, le harcèlement, le racket,
- la contraception et l'IVG,
- le viol, l'inceste, la pédophilie,
- ce que recouvrent les notions de délits et de crimes,
- les toxicomanies, les dépendances,
- etc.

L'exposition 13-18 ans existe sur le territoire et des animateurs ont été formés.

Pour l'exposition 9-13 ans. Les aspects d'animations sont à préciser et l'achat de cette exposition s'élève à 5 300 € auxquels il faut ajouter la formation qui est de 3 500 € pour 25 personnes soit 140 € / personne. D'un point de vue éducatif, c'est indéniablement un bel outil, mais cela pose la cruciale question des finances.

Monsieur François GIRARD souhaite savoir où et comment se déroule cette exposition sur le territoire.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER répond que l'exposition 13-18 ans questions de justice est disponible sur le territoire. Elle est utilisable là où les jeunes sont captifs. Elle concerne les collégiens. L'exposition Moi jeune citoyen est dirigée vers les élèves de CM2.

La question de la circulation de l'exposition a été évoquée. Cela rejoint la question de la mobilité : il s'agit soit d'amener l'exposition auprès des écoles, soit de regrouper les enfants vers un espace unique, les collèges par exemple.

Monsieur François GIRARD et Madame Catherine DESPREZ demandent qui détient cette exposition et qui la finance.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique que la première la fois, l'exposition question de justice a été financée par la D.D.C.S. et sur les fonds propres de la Ligue l'Enseignement qui en est propriétaire.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE demande sur quel collège est l'exposition.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER répond qu'aujourd'hui l'exposition circule sur les collèges publics d'Aunis Sud et d'Aunis Atlantique. Le pilote est Monsieur Laurent Rouffet, Conseiller Technique de l'Éducation Nationale.

Monsieur Christian BRUNIER souligne que l'Éducation Nationale propose souvent et laisse disposer.

Monsieur François GIRARD indique que si l'Éducation Nationale fait, la collectivité n'a pas besoin de faire. Il ne faut pas doubler l'exposition.

Monsieur Christian BRUNIER explique qu'il n'y a pas de soucis pour les grands. Pour les petits, il est demandé aux collectivités de l'acquérir, donc d'être les payeurs et les formateurs.

Monsieur Walter GARCIA atteste que les relations avec l'Éducation Nationale sont compliquées. Cependant, cette exposition peut aider à faciliter les choses. Cela concerne les jeunes qui sont dans les écoles. Il voit l'effet de l'éveil à la citoyenneté avec le Conseil Intercommunal des Jeunes, grâce auquel des choses passent par les jeunes qui sont un peu plus comprises par les adultes. Il est vrai que c'est un coût, un investissement qui peut s'amortir sur les années à venir. Il a compris qu'il fallait revoir les expositions sur la justice pour les grands. C'est compliqué avec l'Éducation Nationale, mais cette exposition peut peut-être aider à ouvrir des portes.

Favoriser les premières expérimentations citoyennes

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique qu'il s'agit de développer des actions dans la même veine que le Fonds Local d'aide aux initiatives de jeunes. Il s'agit également de le faire connaître parce que c'est une première étape importante au niveau des jeunes. Il rappelle que d'autres pistes ont été lancées et qu'elles sont énumérées dans le dossier.

Étudier les possibilités de création d'un Conseil Communautaire de Jeunes

Le titre ne signifie pas qu'il faut créer un Conseil Communautaire de Jeunes mais il suggère d'étudier la pertinence d'un pareil développement. Dans les groupes de travail et dans les groupes de pilotages, les avis étaient assez divergents. Des élus ont fait remonter que les Conseils municipaux d'enfants sont relativement intéressants. Donc, il peut être envisagé de passer le cap sur une vision communautaire.

Madame Marie-France MORANT fait savoir que depuis quelques mois, elle assiste au Conseil Municipal des enfants sur la commune d'Aigrefeuille d'Aunis. Elle trouve qu'il est important de trouver une petite harmonie, à avoir un projet où on s'associe déjà localement. Donc le mettre à l'échelle communautaire, c'est une autre dimension à gravir. Aussi, les enfants sont élus pour deux ans et cela passe très vite. Elle ne croit pas par rapport à son expérience locale, à l'échelle d'un conseil Communautaire de Jeunes.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER rapporte que sur Saint Georges du Bois, des jeunes n'avaient plus l'âge d'être dans les conseils municipaux et avaient envie de continuer. Parfois, ils y restent un peu plus longtemps.

Madame Marie-Pierre CHOBELET informe qu'il existe au niveau du Département un Conseil de jeunes, composé de collégiens. Il est vrai qu'il faut un animateur qui fasse travailler les jeunes.

Madame Marie-MORANT souligne que le Conseil Départemental a un animateur et un budget.

Madame Marie-Pierre CHOBELET répond que cela permet de faire comprendre aux jeunes ce que sont nos collectivités, l'intérêt et la force de l'engagement. Quand on voit le nombre d'adultes qui ne savent pas ce que sont les conseils municipaux, les conseils départementaux ou un Conseil Communautaire. L'éducation commence au début.

Madame Marie-MORANT demande si des jeunes du territoire participent au Conseil Départemental.

Monsieur Christian BRUNIER répond qu'il y en a un délégué titulaire et un délégué suppléant par collège.

Madame Marie-France MORANT propose de les accueillir.

Madame Marie-Pierre CHOBELET informe que lorsqu'elle était au Conseil Départemental, elle les accueillait, et les rencontrait également au collège.

Madame Catherine DESPREZ explique que les jeunes viennent au Conseil Départemental pour exposer le bilan de leur activité.

Madame Marie-France MORANT suggère de les accueillir sur le territoire pour voir s'il est possible de faire quelque chose localement.

Madame Catherine DESPREZ pense qu'il serait intéressant de les accueillir. Cependant, il est vrai que cela représente du travail et il faut du personnel adéquat.

Madame Marie-Pierre CHOBELET informe qu'une personne au collège s'occupe des élections pour qu'il y ait une désignation.

Monsieur Christian BRUNIER ajoute que sont intégrés les collèges privés.

Madame Marie-Pierre CHOBELET dit que l'éducation civique doit passer par des choses vraies.

Il paraît intéressant pour **Madame Marie-France MORANT**, d'accueillir le Conseil Départemental de Jeunes avant de créer un Conseil Communautaire de Jeunes.

Madame Marie-Pierre CHOBELET répond que l'un n'empêche pas l'autre.

Madame Marie-France MORANT indique qu'il y a des jeunes qui sont dans ce conseil, que les élus ne connaissent pas. Aussi, un professionnel anime le conseil, et non pas des bénévoles. On ne s'improvise pas animateur quand on fait autre chose dans sa vie.

Une politique jeunesse adaptée aux besoins des jeunes du territoire

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique qu'une idée projet, proposée par un acteur local, est la création d'un nouveau poste d'animateur jeunesse sur le territoire. Mais comme pour les questions de logement ou de mobilité, avant de choisir un moyen (un nouveau poste d'animateur jeunes), il convient d'avoir non seulement une vision claire de ce qui existe déjà mais surtout des manques existant et des besoins. Enfin et c'est l'objet central de cette fiche de déterminer les objectifs opérationnels, de choisir dans quel sens aller (formation, accompagnement aux projets, animation loisirs, information jeunesse, promotion de la santé...). En deux phrases : "être plus précis sur cette question de la jeunesse" et "de définir une politique jeunesse".

Dans la partie "évaluation" qui a eu lieu au mois de novembre, sur le précédent PEL cette fiche projet existait mais elle n'a pas été réalisée.

Monsieur Walter GARCIA indique qu'au début de cette présentation, il est dit que les associations avec leur Conseil d'Administration sont libres de décider. Cependant, sur la fiche thématique, il est écrit que la création du poste est pour le CAC. Il n'est pas d'accord. Il répond soit 3 sur le tableau d'expression individuelle sur le PEL s'il n'y a pas le CAC, soit il met 0 s'il y a le CAC.

Monsieur Christian BRUNIER fait lecture d'un extrait de cette fiche action :

« Cette fiche action est issue de la fusion de deux idées projets :

- Créer un nouveau poste d'animateur jeunesse sur le territoire au CAC.
- Création d'un emploi pour les jeunes (1 E.T.P) au sein du CAC. ».

Il s'agit de l'idée initiale, celle qui a fait remonter la nécessité de retravailler ce sujet, mais cela ne signifie pas qu'un poste sera créé au CAC. Cette association a lancé cette idée dans la mesure où il y avait un déséquilibre sur le territoire : l'OMAJE et PAPJ interviennent sur la partie Ouest, et le CAC est seul avec un animateur sur la partie Est.

Monsieur Walter GARCIA fait remarquer que s'il est Président d'une association et qu'il lit cela sur un document, il se dit que c'est pour lui. Que l'idée soit de lui ou pas, c'est écrit « le CAC ». Donc, c'est lui qui revendique l'idée et c'est lui qui revendique le budget. On commence ce conseil en disant que les Conseils d'Administration des associations sont souverains. Il n'est pas d'accord sur la souveraineté du Conseil Administration avec une orientation sur un écrit. Il est favorable sur l'idée, mais il faut retirer « le CAC » sur le document.

Monsieur Christian BRUNIER indique que ce sera retiré puisque ces phrases sont uniquement dans « but et finalité ».

Il précise que le CAC l'avait demandé car il était le seul acteur sur la partie Est, et avait les conditions pour pouvoir le faire. Cela ne signifie pas qu'à l'avenir ce ne soit pas différent.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER précise qu'il a bien entendu ces remarques et qu'il retirera les trois premières phrases de cette thématique dans le document final.



Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER rappelle que sur le territoire Aunis Sud, la Communauté de Communes porte peu de choses en direct. Le territoire compte beaucoup d'acteurs associatifs, et en accueil, notamment périscolaire, les communes sont investies directement. Donc, il est aussi important d'avoir des acteurs qui ont les reins suffisamment solides pour mettre en place les actions.

Accompagnements financiers équitables des acteurs locaux et des actions

Il n'y a rien de véritablement nouveau dans cette fiche action. Nous avons une pratique dans ce domaine depuis de nombreuses années. Il semblait opportun d'inscrire cette pratique dans le projet comme constitutive du volant financier du P.E.L.

Monsieur Christian BRUNIER informe que cette année encore, cela a été validé à 100% par les structures reçues en janvier et fin avril 2018.

Formation des acteurs locaux (bénévoles et professionnels)

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER fait savoir que des actions existent déjà. Il a été mis en avant que le travail d'administrateur est difficile. Souvent, des bénévoles sont démunis. Mais cela ne veut pas dire qu'il faut créer des formations localement, puisqu'il en existe déjà beaucoup qui ne sont pas toujours bien utilisées. La communication peut suffire sur ce qui existe en termes de formations en direction des bénévoles. Les effets peuvent être positifs sans forcément développer des choses compliquées.

Monsieur Jean GORIOUX pense que la formation des acteurs locaux est un point fort de cette fiche action. Aujourd'hui, on a des structures importantes, qui ont des problématiques de budget, financières, et de ressources humaines complexes. La Communauté de Communes ne peut pas intervenir directement du fait qu'elle soit financeur, mais elle peut sensibiliser. En effet, de moins en moins de gens veulent prendre en charge ces associations. Donc, il va falloir redoubler d'imagination pour continuer à cultiver la culture de l'associatif sur le territoire.

Monsieur Christian BRUNIER confirme que lors de rencontres avec les différentes associations, il apparaît que certaines étaient en difficulté par manque de véritables managers à la tête de l'équipe ou de comptables. Cela entraîne d'énormes complications.

Planification des évènements sur le territoire

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER explique que de nombreux évènements se déroulent en même temps et peuvent se faire concurrence. Il faudrait que les structures puissent échanger sur leur agenda, ou au minimum avoir la vision de ce qui est proposé avant d'initier un nouvel évènement. Il est proposé, sur le site Internet de la Communauté de Communes, de créer une page agenda partagé qui puisse être alimentée par les acteurs locaux.

Des espaces de concertations plus lisibles

Dans la partie évaluation de la gouvernance du PEL, le rôle des groupes de travail est confus pour certains acteurs. Des groupes de travail travaillent sur les projets, mais ils n'ont pas toujours la légitimité pour décider. Certaines personnes ne comprenaient pas pourquoi ce qu'ils avaient "décidé", lors des groupes de travail, ne se réalisait pas. Pour les différentes instances, il convient de clarifier leur rôle.

Favoriser les échanges de pratiques entre élus

Nous avons constaté que d'une commune à l'autre la communication entre les instances communautaires et municipales ne se fait pas avec la même efficacité. Dans certains cas, les liens sont très informels et irréguliers, pour d'autres au contraire les outils sont clairement arrêtés. Il a donc paru opportun de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine commission un temps d'échange de pratique pour mettre en lumière les outils qui fonctionnent le mieux ; une sorte de bourse aux bonnes idées.

Favoriser les échanges entre Conseils Municipaux d'Enfants

Sur un principe analogue à l'item précédent, l'idée est de mettre en relation les Conseillers Municipaux d'enfants afin d'échanger sur leurs pratiques.

Madame Annick Cadiou a été missionnée pour prendre contact avec les Conseillers Municipaux pour proposer la mise en place de ces échanges.

Il ajoute que la question de l'échange de pratiques est un outil de formation. Chacun sait bien que dans le cadre des formations "classiques", les apports viennent autant (voir plus) des échanges entre participants que des formateurs patentés. Cela a également l'avantage de ne coûter que du temps et d'être un bon vecteur de valorisation des compétences et bonnes pratiques locales.

FICHES ACTIONS ET IDÉES PAR THÉMATIQUE

LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

- 7-1 : local mutualisé enfance et R.A.M (Ballon),
- 7-2 : local R.A.M (Surgères),
- 7-3 : local mutualisé petite enfance et enfance (Surgères),
- 7-4 : ludothèque,
- 7-5 : piscine couverte.

Local mutualisé enfance et R.A.M (Ballon)

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER indique que le besoin de local pour le RAM communautaire Ouest était déjà présent dans le précédent P.E.L. Par contre, les pistes de réponses initiales n'ont pas abouti pour différentes raisons. Le projet actuel (qui est d'ailleurs déjà bien engagé), est plus satisfaisant en matière de mutualisation puisqu'il combine une école maternelle, un Accueil Collectif de Mineurs et un R.A.M.

Il s'agit en fait d'une double mutualisation sur des modèles déjà éprouvés sur le territoire :

- l'association d'une École et d'un Accueil Collectif de Mineurs,
- l'association d'un Accueil Collectif de Mineurs et d'un Relais Assistantes Maternelles.

À noter que l'expérience de la Maison de l'Enfance de Saint-Georges du Bois a pleinement confirmée la pertinence de ce second type d'association.

Outre les aspects économiques évidents, ce modèle constructif constitue un excellent point d'ancrage aux problématiques de continuité éducative évoquées plus avant.

Local R.A.M (Surgères)

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER fait savoir que ce local sera rattaché à l'extension du siège communautaire. Comme pour le point précédent, ce besoin a été identifié de manière ancienne.

Local mutualisé petite enfance et enfance (Surgères)

Ce projet d'équipement est assurément le plus ancien du territoire en matière de petite enfance et d'enfance pour lequel les diverses solutions étudiées n'ont pas abouties. Fort des expériences de la Maison de l'Enfance de Saint Georges du Bois, et plus récemment de celle de Ballon, la fiche action actuelle propose de re-aborder cette problématique en commençant par un questionnement autour de la définition de l'intérêt communautaire et des compétences qui s'y rattachent.

Ludothèque

Cette idée a été évoquée récemment dans les groupes de travail P.E.L. Il ne s'agit pas d'un projet totalement nouveau. Le fonds commun de matériels pédagogiques, projet porté par Aunis GD, a été initié avec une double finalité :

- celle actuelle, sorte de ludothèque pour personne morale,
- celle plus classique d'une ludothèque tous publics. Cependant ce second développement n'a pas été réalisé par la suite.

Il est évident que cet outil nécessitera des finances spécifiques en équipement et en fonctionnement, et un nécessaire engagement de la collectivité. Il faut donc avant tout considérer cette Fiche Action comme une autorisation à approfondir le projet de manière à disposer des éléments nécessaires à une décision politique ultérieure.

Piscine couverte

Monsieur Christian BRUNIER rappelle que ce sujet a été débattu en février 2015 et que la présentation a démontré que le coût était élevé en investissement et en fonctionnement.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER précise que ce sont les acteurs locaux qui ont lancé cette idée. Comme pour le projet précédent, il ne s'agit évidemment pas de se positionner ce soir sur la réalisation d'une piscine couverte, mais seulement de savoir s'il est opportun de se poser à nouveau la question.

Madame Mayder FACIONE félicite Monsieur Philippe FOUCHER pour le travail effectué.

ET MAINTENANT...

Ce document n'a pas vocation à être archivé.

Il nous reste à **LE FAIRE VIVRE...**

L'action au quotidien des acteurs locaux ne s'est pas interrompue pendant cette phase d'évaluation et de réécriture d'un nouveau P.E.L. D'ailleurs certaines actions inscrites dans le P.E.L. 2018-2021 font partie des projets déjà engagés,

Ainsi, tous ces projets mobilisent déjà les acteurs locaux et les élus... et les agendas de chacun sont bien chargés. Il serait donc illusoire de vouloir engager simultanément l'ensemble des nouvelles actions.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Monsieur Philippe FOUCHER ajoute que la rédaction du projet prend fin ce soir et qu'il sera transmis rapidement aux partenaires financiers. Toutefois, ce projet a vocation à être vivant, sa composition variera selon l'évolution du contexte et il reste encore du travail.

CE QUI EST PRÉVU DÉSORMAIS...

L'ÉTAPE SUIVANTE VA CONSISTER A :

1. PLANIFIER LE DÉVELOPPEMENT DE CHACUNE DES ACTIONS,
2. CROISER L'ENSEMBLE DE CES PLANNINGS,
3. AFIN D'OBTENIR UNE PROGRAMMATION RÉALISABLE dans laquelle chaque acteur pourra agir en fonction de sa disponibilité et de ses envies.

Dès jeudi, une rencontre plénière a été programmée pour planifier les temps de travail qui seront nécessaires à la mise en œuvre d'une partie des actions.

Deux autres rencontres sont également prévues en juin.

A ce terme, l'ensemble des actions que vous venez de retenir ce soir seront inscrites dans un calendrier de développement.

Dans deux jours va démarrer une nouvelle étape ; la planification des projets inscrits dans ce document. Il serait illusoire de vouloir développer 30 projets nouveaux dès demain. (sans compter les activités déjà engagées). Dans le cadre de trois rencontres plénières, seront posés les jalons des différentes actions afin d'arriver à un programme de développement soutenable et réaliste sur l'ensemble de la période.

Monsieur Christian BRUNIER remercie toute l'équipe du service Enfance, Jeunesse, Famille pour son engagement dans cette démarche en commençant par Monsieur Philippe FOUCHER pour l'ensemble de la rédaction de ce projet PEL 2018-2021.

Monsieur Jean GORIOUX convient que ce travail est conséquent. Pour avoir participé à quelques réunions, il a été impressionné par l'enthousiasme de l'équipe et des participants. Les sujets étaient intéressants. Les outils choisis et la configuration des réunions ont contribué à rendre vivante cette phase de concertation indispensable dans le cadre de dossier comme celui-là.

Et comme cela vient d'être dit, il reste à faire vivre ce dossier et rendre réelles ces décisions durant les 4 ans avec les acteurs en interne, les élus et nos partenaires associatifs.

Monsieur Christian BRUNIER clos cette présentation par un chaleureux remerciement à l'ensemble des acteurs locaux ayant contribué à cette écriture. Leurs contributions riches d'intérêt pour la construction de la politique enfance jeunesse famille de la Communauté de Communes Aunis Sud aura assurément une incidence positive, plus ou moins directe sur les 8 000 jeunes de notre territoire et leur famille.

Quel bel investissement pour un territoire que de se préoccuper de l'avenir de sa jeunesse.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- approuve le Projet Educatif Local 2018-2021 ci-annexé,
- autorise Monsieur le Président à signer les différents contrats afférents,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.2 Centre d'Animation et de citoyenneté - Demande d'avance de subvention
(Délibération n°2018-05-02a)

Monsieur Christian BRUNIER Vice-Président, rappelle aux membres de l'Assemblée que cette année de nombreuses associations ont exprimé la nécessité d'un accompagnement financier anticipé par le biais d'une avance sur subvention afin de faire face à des difficultés de trésorerie.

Monsieur Christian BRUNIER ajoute que des avances ont été accordées depuis janvier. Une nouvelle demande vient de parvenir émanant de l'association Centre d'Animation et de Citoyenneté. Cet accompagnement financier entre dans les compétences de la Communauté de Communes Aunis Sud et une subvention a été accordée en 2017 pour cette association à hauteur de 143 205 €.

Il ajoute que les subventions accordées pour l'année 2018 seront soumises au vote lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Compte-tenu de la permanence de cette association, il est proposé d'accorder de manière anticipée l'équivalent de 25 % de ce qui lui a été accordé en 2017 soit 35 800 euros.

Monsieur Christian BRUNIER informe les membres de l'Assemblée que l'association précitée a confirmé par écrit sa demande.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

A l'unanimité,

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- accepte le versement d'une avance de subvention de 35 800 euros pour l'association Centre d'Animation et de Citoyenneté,
- rappelle que les montants et l'affectation des subventions seront arrêtés lors d'une prochaine réunion du Conseil Communautaire,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h45.